

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du

Laurendeau-Dunton
Laurentide
L'Eau-Vive
Lévis-Sauvé

Absent
Absente
Absent
Absente

Monsieur Guillaume LEFEBVRE
Madame Mina KIMOUCHE
Monsieur Presley TCHOUA

mentionne qu'il a été annoncé qu'une première dose de vaccin devrait bientôt être donnée aux enfants et que le CSSMB espère qu'une deuxième dose puisse être donnée au retour des vacances afin de passer une année scolaire plus calme en 2021-2022.

Madame la DGA évoque le [Plan de relance 2021-2022 pour la réussite éducative](#). Celui-ci comprend trois axes d'intervention : La réussite éducative et la réduction des écarts d'apprentissage, le bien-être et la santé mentale, l'organisation scolaire et les encadrements pédagogiques.

En ce qui concerne la réussite éducative et la réduction des écarts d'apprentissage, madame Roberge indique qu'il s'agit de mesures spéciales d'entraide éducative et d'accompagnement pédagogique comme le tutorat qui sera continu l'année prochaine. Elle ajoute qu'il y aura aussi un soutien au niveau estival. On aura deux modalités pour les élèves du secondaire. Elle annonce environ deux semaines de rattrapage après le 24 juin pour les élèves éprouvant afin de reconsolider leurs apprentissages. Elle ajoute que les directions d'établissement entreront en contact avec les parents à ce sujet. Madame la DGA mentionne que le CSSMB avait prévu que les cours d'été du secondaire soient donnés en virtuel. Elle soutient que le CSSMB étudie les nouvelles modalités ayant récemment été annoncées par le premier ministre du Québec pour voir si les cours d'été seront donnés virtuellement, en présentiel ou de façon bimodale. Madame Robitaille relate que le CSSMB est préoccupé par ses élèves de sixième année qui entreront au secondaire en septembre prochain. Des camps d'été seront tenus pour les en ayant besoin et entreront en contact avec leurs parents. Elle ajoute que ce camp d'été devrait se tenir de façon virtuelle. Toujours dans le plan du ministère, madame la DGA signale qu'il faudra maximiser les compétences numériques des élèves et du personnel.

Au sujet du bien-

de mains. Madame la DGA répond que monsieur Bisson a visité le CÉ de l'école et que toutes ses classes ont été testées dans le cadre d'un projet spécial. Elle ajoute qu'elle veut donner le détail comme il faut au CÉ et qu'elle effectuera un suivi à ce sujet. Il est demandé à madame Roberge de bien vouloir valider auprès du CP que tous les lavabos des classes primaires ont bien été testés.

Madame la vice-présidente demande si des tests seront renouvelés sur ces lavabos suite à l'installation de filtres. Madame la DGA répond que des tests sont effectués en continu depuis le jour 1 où un portrait des tests effectués dans les écoles a été donné. Madame la vice-présidente demande si ces résultats seront rendus publics. Madame Roberge soutient ne pas pouvoir répondre à cette question.

Il est mentionné que des journées de grève sont prévues les 26 et 27 mai ainsi que les 2 et 3 juin prochains. Il est demandé à madame la DGA si les écoles du CSSMB seront fermées toute la journée et quand les parents seront informés. Madame Roberge répond qu'on n'a pas encore tablé sur la façon dont seront orientées l'ouverture et la fermeture car il reste encore des éléments à comprendre au sujet de ces grèves. Elle ajoute que les annonces devraient être faites sous peu. Madame la vice-présidente demande s'il serait

transmet les réponses ayant été fournies par les représentants de la FCPO et du RCPAQ aux multiples questions leur ayant été posées. Elle communique aux membres les réflexions des membres du sous-comité ayant débouché sur le projet de résolution de son équipe.

Les membres du sous-comité considèrent qu'une augmentation de la représentation du CP du CSSMB sur l'exécutif et dans les comités de travail de la FCPO est primordiale afin d'y exercer une influence accrue. Ils estiment aussi que l'absence de structure et de gouvernance actuellement en place au RCPAQ impliquerait que des efforts considérables devraient être investis par les membres du CP du CSSMB pour bâtir une telle structure de gouvernance. Madame la coordonnatrice souligne que les membres du sous-comité ont aussi pris en considération le fait que le CP du CSSDM occupe une place importante au sein de l'exécutif du RCPAQ. Elle évoque l'approche très différente utilisée par le CP du CSSMB et celui du CSSDM au niveau du gouvernement ou de leurs CSS respectives.

Le sous-comité considère que la FCPO a une grande crédibilité au niveau du gouvernement et d'importantes ressources. Madame la coordonnatrice indique que le sous-comité considère que de n'être affilié à aucun regroupement pour faire cavalier seul ne serait pas une bonne stratégie à adopter car cela empêcherait le CP du CSSMB de faire entendre son point de vue et ses opinions.

Madame la coordonnatrice déclare que la majorité des membres du sous-comité recommande le statut quo pour le moment. Ils suggèrent de regarder la situation et d'essayer d'accroître l'influence du CP du CSSMB au sein de la FCPO. Ils proposent de re

Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 17 mars au 21 mai 2021;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

ATTENDU QUE l'expression « Choix d'école extraterritoriale » utilisée à l'article 3.3 est nouvelle, n'est pas définie dans le glossaire et peut porter à confusion;

ATTENDU QUE l'expression « Milieu défavorisé » inscrite au glossaire n'est utilisée nulle part ailleurs dans le document;

ATTENDU QUE les élèves des zones grises 1 et 2 sont des élèves résidant à proximité de leur école de quartier et qu'ils font partie intégrante de la communauté des quartiers où sont situées ces écoles;

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les critères d'inscription 2022-2023 du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, présentés par le Service de l'organisation scolaire, avec les recommandations suivantes :

QUE soit ajoutée au glossaire une définition de l'expression « Choix d'école extraterritoriale »;

QUE soit retirée du glossaire l'expression « Milieu défavorisé »;

QUE soit modifié l'ordre de priorité des critères d'inscription apparaissant à l'article 4.2, afin que les élèves des zones grises 1 et 2 pour une première inscription (art. 4.2 d) aient priorité sur l'élève ayant déposé un choix d'école en première inscription (art. 4.2 c).

(Proposé par madame Martine Riendeau É Proposition adoptée à l'unanimité)

ANNEXE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs écoles primaires et secondaires du CSSMB offrent des projets pédagogiques particuliers;

CONSIDÉRANT QUE les méthodes de sélection des élèves pour ces programmes ne sont pas uniformes;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport sur la collecte de données sur l'inventaire des projets pédagogiques particuliers, remis au ministre de l'Éducation le 21 août 2021, dresse un portrait global de l'offre de projets pédagogiques particuliers dans les écoles du Québec, mais sans apporter de précisions quant aux programmes existants au sein du CSSMB;

CONSIDÉRANT QUE dans ce même Rapport seuls les frais chargés aux parents ont été répertoriés par le Ministère;

Un délégué mentionne que la formation du MEO est également obligatoire pour les substituts des CÉ. Un second délégué le contredit en affirmant avoir interrogé discuté récemment avec Maître Marie-Josée Villeneuve (Secrétaire générale du CSSMB). Elle a affirmé que la formation est fortement recommandée pour les substituts des CÉ mais qu'elle n'est pas obligatoire.

Un délégué signale que la direction de son établissement a laissé entendre que cette formation n'est pas obligatoire pour les membres du personnel faisant partie du CÉ. Il lui est répondu que cette affirmation est erronée.

Un délégué informe les membres du CP du fait que les membres du personnel ainsi que les élèves faisant partie des CÉ peuvent avoir des substituts.

9.2. PROTOCOLE, INTIMIDATION ET RACISME

9.2.1. Sous-comité

La coordonnatrice du sous-comité mentionne qu'elle présentera un projet de résolution de son groupe de travail le 10 juin prochain.

9.3. 42^{ÈME} CONGRÈS DE LA FCPO È « 45 ANS + À BÂTIR ENSEMBLE UNE ÉCOLE POUR TOUS » (25 AU 29 MAI 2021 È EN LIGNE)

Madame la vice-présidente rappelle que le 42^{ème} congrès annuel de la FCPO se tiendra virtuellement du 25 au 29 mai 2021. Elle mentionne que les participants du CSSMB seront contactés par la FCPO afin d'effectuer leurs choix de conférences. Elle ajoute qu'un suivi du congrès sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du CP.

9.4. RÉPONSES AU SUJET DU PTRDI

Madame la vice-présidente indique que madame Nathalie Provost (directrice du Service de l'organisation scolaire et directrice du Service du transport) a fait parvenir les réponses du CSSMB aux recommandations émises par le CP dans sa résolution relative à la consultation sur le PTRDI 2022-2025. Elle annonce que ces réponses ont été déposées sur le site de partage OneDrive du CP (dossier des consultations – PTRDI 2022-2025).

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 20 heures 55 – Retour de la pause à 21 heures 05.

9.5. RÉSOLUTION D'APPUI AU CÉ DE L'ÉCOLE PIERRE-LAPORTE

Les membres du CP conviennent de rédiger une résolution afin de supporter les parents de l'école Pierre-Laporte dans leurs démarches.

(CP/21-05/05)

ATTENDU QUE l'École secondaire Pierre Laporte (ESPL) offre un programme de musique spécial comprenant quatre sphères d'instruments dont pianos et guitares qui accueillent beaucoup de demandes;

ATTENDU le caractère exclusif de l'offre en musique offerte à l'ESPL;

ATTENDU QUE la direction de l'ESPL a unilatéralement modifié le programme

ATTENDU QUE la direction de l'ESPL n'a pas laissé au CE la possibilité d'évaluer et d'approuver ces modifications;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Constantin Fortier et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'aviser le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys du fait :

QUE le Comité de parents dénonce que le CÉ de l'ESPL n'a pas été consulté;

QUE

offerte pour l'apprentissage des élèves. Aussi pour les élèves de sixième année, ce qui est une nouveauté. Le Directeur général du CSSMB a évoqué un projet de recherche ayant été mené sur la douance ainsi qu'un projet de recherche sur l'impact de la COVID-19 sur les

